



restitution du dépôt de garantie

Par **Isabelle1**, le **27/11/2019** à **06:49**

Bonjour,

J'ai loué une maison à un particulier qui, au cours du bail, a confié la location à une agence. J'ai déménagé depuis, effectué l'état des lieux de sortie, conforme à celui d'entrée. L'agence me dit de me tourner vers le propriétaire pour récupérer mon dépôt de garantie. Un mois après ma sortie, aucune nouvelle de celui-ci. Il reste injoignable depuis. L'agence n'est-elle pas sensée être médiateur ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **27/11/2019** à **08:57**

Bonjour,

Fire une LR/AR au propriétaire en injonction de rembourser le dépôt de garantie, lui donner 8 ou 15 jours pour le faire faute de quoi vous transmettez le dossier aux juges et demandez des dommages-intérêts. En règle générale, un tel courrier fait bouger les choses assez rapidement.

Toutefois, si cette lettre vous revient, ne l'ouvrez pas, gardez-la cachetée et c'est le juge qui l'ouvrira. Ce sera un élément de + en votre faveur.

Par **Isabelle1**, le **27/11/2019** à **09:43**

Merci beaucoup, je vais m'y atteler.